Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_09-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-03-09

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 19 Heures 15 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Mr LOUAPRE Philippe, Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mr CARRIC Alain - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme DAMIENS VISTRY Marie-Ange - Mme DANIEL NOGUES Claudia - Mr DE MONCUIT Bruno - Mme JARNIGON Sylvie - Mme LAUR Jocelyne - Mme LE MEE Marie-Aimée - Mr MERLET Benoit - Mr RUELLAND Samuel

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mr CHÉREL Fabrice donne pouvoir à Mme LAUR Jocelyne - Mme DAHYOT Evelyne donne pouvoir à Mme NOUVEL Claudia – Mr BOURNE Eric donne pouvoir à Mr RUELLAND Samuel.

Absent excusé : Mr DE MONCUIT Bruno arrive à 19h25 – Mr MERLET Benoît arrive à 20h00 (point 5).

Désignation du secrétaire de séance : Mme LAUR Jocelyne

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	15

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-03-09 – Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

La commission vie associative, réunie le 10 février dernier, propose l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2026 :

	Association	2026
Social	Amicale du personnel de Néant sur Yvel (0.70 % du 012)	259 779.36 x 0.70% =1 818.45 €
	ADMR de Mauron (0.60 € par habitant)	0.60 x 1066 =639.60 €
Alimentaire	Resto du cœur (0.10 € par habitant)	0.10 x 1066 = 106.60 €
	Banque alimentaire (0.05 € par habitant)	0.05 x 1066 =53.30 €

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260305-2026_03_09-DE

Sport scolaire	Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (0.15 € par habitant)	0.15 x 1066 = 159.99 €
Maladie	Laryngectomisés	40 €
	Vaincre la mucoviscidose	40 €
	Ligue contre le cancer	40 €
	AFM TELETHON	40 €
Soutien aux personnes	En avant les p'tits loups	40 €
	Rêves de clown	40 €
Divers	Association pour la sauvegarde du Val sans Retour (0.20 € par habitant)	0.20 x 1066 =213.20 €
	APF	40 €
	Accident de la vie	40 €
Asso Néantaises	Club Cyclos	0 €
	Club des Bleuets	780 €
	Compagnie Nemeton Fabula	420 €
	Activ'BROCELIANDE	100 €
	Trail du Graal	100 €
	Les Amis de la Grotte	100 €
	Amis de la Chapelle de Kernéant	100 €

Monsieur le Maire soumet ces attributions à l'avis du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 15	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 15	Contre : 0	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

MAIRIE de NEANT-SUR-YEU
56 (Morbihan)

Affichée le